

LES CANDIDATS AUX LÉGISLATIVES DANS LE VAR

6^E CIRCONSCRIPTION

Députée sortante Josette Pons (LR)

- Didier Cade (SE)
- Cédric Carasco (UPR)
- Laurent Carratala (PCF)
- Jill Caziconstantinos (FI)
- Marc D'Amato (NT)
- Hélène Delage (LO)
- Gilles Fournel (UDP)
- Valérie Gomez-Bassac (LREM)
- Cécile Laublet (PS -EELV)
- Marc Lauriol (LR)
- Hélène Lion (AEI)
- Laurent Lopez (SE)
- Maryse Réтали (NT)
- Jérôme Rivière (FN)
- Frédéric Weber (NT)

7^E CIRCONSCRIPTION

Député sortant J.-Sébastien Vialatte

- Marie-Renée Balty (LO)
- Frédéric Boccaletti (FN)
- Jeanne-Marie Carrere (UPR)
- Jean-Pierre Colin (SE)
- Lucienne Daudé (NT)
- Khalid El Garti (NC)
- Emilie Guerel (LREM)
- Elie Hatem (UDP)
- Janine Lecler (PCF)
- Reine Peugeot (DLF)
- Laurent Richard (FI)
- Denise Reverdito (EELV-PS)
- Thomas Rostaing (NT)
- Nadine Rouzic (AEI)
- Jean-Sébastien Vialatte (LR)
- Jean-René Tozza (NT)
- Michèle Thouverez-Brochot (NT)
- Gilles Zobiri (ML)



8^E CIRCONSCRIPTION

Député sortant Olivier Audibert Troin (LR)

- Olivier Audibert-Troin (LR)
- Marie-Pierre Burlando (PCF)
- Bruno Delpont (EELV)
- Guy Fernandez (UPR)
- Sophie Goy (UDE)
- Pierre Jugy (FN)
- Bernard Lemaître (DLF)
- Ludovic Martin (NT)
- Patricia Massis-Callet (FI)
- Fabien Matras (LREM)
- Clémence Razeau (NT)

5^E CIRCONSCRIPTION

Député sortant Georges Ginesta (LR)

- Catherine Aubry (FI)
- Barbara Cros (PCF)
- Guillaume Decard (LR)
- Jonathan Dery (SE)
- Gilles Dedier (UDP)
- Jacky Giral (EELV)
- Natacha Jaquemard (MP)
- Luc Lainé (SE)
- Gilles Longo (FN)
- Géraldine Maiye-Prapas (NT)
- Jean-Pierre Meynet (SE)
- Philippe Michel (MoDem-LREM)
- Isabelle Michon (UPR)
- Pascale Morel (LO)
- Insaf Rezagui (PS)
- Thierry Sarrauton (DLF)

4^E CIRCONSCRIPTION

Député sortant Jean-Michel Couve (LR)

- Jean-Marie Bernardi (PCF)
- Gérald Bitschy (NT)
- Geneviève Cabrera (LO)
- Martine Camous (NT)
- Françoise Dumont (LR)
- Jean-Laurent Félizia (EELV)
- Eric Habouzit (FI)
- Philippe Lottiaux (FN)
- Johana Maniscalco (UPR)
- Sereine Mauborgne (LREM)
- Catherine Moilier (NT)
- Didier Monnin (UDP)
- Gaëlle de Montgolfier (NT)
- Annick Napoléon (SE)
- Thierry Rudnik (DLF)
- Brigitte Tonini-Bossi (NT)

3^E CIRCONSCRIPTION

Député sortant Jean-Pierre Giran (LR)

- Marine Agin (NT)
- Jean-Louis Banès (PCD)
- Franck Chauvet (NT)
- Pierre Deidon (LO)
- Anaïs Escudier (PCF)
- Françoise Guilmoto (AEI)
- Danielle Lapierre (FI)
- Marie Martin (DLF)
- Jean-Louis Masson (LR)
- Daniel Mehl (NT)
- Chantal Mouttet (EELV)
- Aline Renck-Guigue (FN)
- Stéphane Simon (UPR)
- Alexandre Zapolsky (LREM)

2^E CIRCONSCRIPTION

Député sortant Philippe Vitel (LR)

- Maurice Aeplly (UPR)
- Alain Bolla (PCF)
- Anaïs Enguerand
- Jean-Michel Ghiotto (LO)
- Jean-Claude Goni (SE)
- Roseline Lafitte-Videau (NT)
- Michel Lagreca (FI)
- Laurence Luccioni (NT)
- Aleth Mareschal de Charentenay (NT)
- Cécile Muschotti (LREM)
- Guy Rebec (EELV)
- Rachel Roussel (FN)
- Philippe Vitel (LR)
- Marie-Reine Zimmerman (DLF)

1^{RE} CIRCONSCRIPTION

Députée sortante Geneviève Levy (LR)

- Yassin Belguechi (NT)
- Marion Buchheit-Capell
- Elisabeth Chantrieux (LREM)
- Joel Chevreux (SE)
- Renée Defrance (LO)
- Delphine De Luca (EELV)
- Michel De Maynard (DLF)
- Viviane Driquez (PS)
- Alain Glémet (PCF)
- Olivier Lesage (AEI)
- Luc Léandri (FI)
- Geneviève Levy (LR)
- Amaury Navarranne (FN)
- Jean-Claude Picot (NT)
- Philippe Sans (SE)

AEI : Alliance écologiste indépendante
 DLF : Debout la France
 EELV : Europe Ecologie - Les Verts
 FI : La France insoumise
 FN : Front national
 LO : Lutte ouvrière
 LR : Les Républicains
 LREM : La République en marche
 ML : Mouvement des libérés
 MP : Mouvement des progressistes
 NC : Nous citoyens
 NT : Non transmis
 PCD : Parti chrétien démocrate
 PCF : Parti communiste français
 PS : Parti socialiste
 SE : sans étiquette
 UDE : Union des démocrates et écologistes
 UDI : Union des démocrates et indépendants
 UPR : Union populaire républicaine
 UDP : Union des patriotes

Législatives dans le Var : et les nominés sont...

120 candidats avec ou sans étiquette ont donc formalisé auprès de la préfecture leur candidature pour les prochaines législatives, qui se dérouleront les 11 et 18 juin prochains

Ils étaient 90 en 2012, ils sont 120 répartis dans les 8 circonscriptions du Var, à briguer le mandat de député. La préfecture a communiqué, hier soir, la liste définitive des candidats en cours aux législatives (voir infographie en page précédente).

Le PS « sauve les meubles » à Toulon

Premier enseignement à retenir, le PS sauve les meubles en présentant *in extremis* une candidate, Viviane Driquez, dans la première circonscription. Le candidat choisi par les militants pour porter les couleurs du parti, Valentin Giès, qui brigait l'investiture de La République en marche, a choisi de baisser les armes pour un mandat de suppléant: celui d'Élisabeth Chantrieux, candidate investie par le mouvement d'Emmanuel Macron.

Dans la 2^e circonscription du Var, le PS ne sera pas présent puisque la candidate investie, Cécile Muschotti, porte désormais les couleurs d'En Marche! Situations qui inspirent le sénateur maire de Toulon, président Les Républicains (LR) du Var: «Après avoir soutenu la politique de François Hollande ces cinq der-



La préfecture a dévoilé la liste des candidats aux législatives. Ils sont 120 à briguer le mandat de député, contre 90 en 2012.

(Photo doc Var-matin)

nières années, puis «fait battre le cœur de la France» du candidat socialiste Benoît Hamon, ces derniers sont désormais en marche avec Emmanuel Macron. Ne nous y trompons pas, si l'emballage semble nouveau, c'est bien le même contenu qui est recyclé». La candidature de Viviane Driquez étant interpré-

tée par le sénateur maire comme un «sacrifice de dernière minute qui ne masque pas les comportements des candidats investis par le PS.»

FN - Debout la France dans la 6^e

Le deuxième enseignement vient de la sixième circonscription du

Var où le frontiste Jérôme Rivière compte une suppléante de... Debout la France (DLF). Une démarche «validée par Nicolas Dupont-Aignan» selon le secrétaire départemental de DLF Érik Tamburi, alors que le mariage de l'entre-deux-tours entre Marine Le Pen et Nicolas Dupont-Aignan s'est soldé par

un divorce à l'approche du scrutin législatif, enjeu financier oblige sans doute. «Face à la candidate d'Emmanuel Macron et au candidat LR qui s'est déclaré Macron-compatible, cette union est naturellement attendue, nécessaire et, disons-le, inévitable», concède pour sa part le secrétaire départemental DLF du Var. La 6^e circonscription est la seule où le parti de Nicolas Dupont-Aignan n'est pas tête d'affiche.

La « surprise » Jean-Pierre Meynet

La véritable surprise de ces candidatures vient de la 5^e circonscription et la présence du marcheur de la première heure, Jean-Pierre Meynet. Déçu de ne pas avoir obtenu l'investiture de La République en marche, Jean-Pierre Meynet avait dans un premier temps, déclaré accepter la décision de la commission d'investiture qui a choisi le centriste Philippe Michel (MoDem). Mais parce qu'il est «*toujours En Marche!*» nous confiait-il hier soir, et fort de nombreux soutiens, Jean-Pierre Meynet a donc décidé de présenter sa candidature dans la 5^e circonscription.

K. M.

kmichel@nicematin.fr

En Marche ! : la candidate de la 7^e en « disponibilité »

«Émilie s'engage depuis plusieurs années dans la lutte contre le décrochage scolaire. Elle mène des expérimentations dans ses classes et intervient auprès d'associations»: c'est en ces termes qu'Émilie Guérel, candidate La République en marche (LREM) dans la 7^e circonscription du Var, est présentée sur le site d'En Marche! Mais comment Émilie Guérel peut-elle lutter activement contre le décrochage scolaire alors qu'elle-même a... décroché? C'est la question légitime qu'ont pu se poser enseignants et parents d'élèves de l'établissement où la jeune femme exerce.

La jeune professeure d'anglais du collège Les Eucalyptus, à Ollioules, s'appête à lancer sa campagne cet après-midi, à La Seyne. Mais n'a plus assuré ses cours depuis la mi-décembre. Alors que la jeune femme aurait dû faire son retour ces jours derniers, son absence est, selon des parents d'élèves de l'établissement, prolongée de quatre semaines.

Membre active des «Jeunes avec Macron» et contributrice pour le site Vision Macron, animatrice d'un comité local En Marche! à Sanary, la



Émilie Guérel.

(Photo DR)

jeune femme était donc en arrêt maladie au moment où elle a fait acte de candidature, «par Internet», précise la candidate que nous avons jointe par téléphone.

En « disponibilité » depuis le 15 mai

La jeune femme, qui suit en parallèle un master à Science Po⁽¹⁾ ne nie pas avoir eu des «périodes»

d'absences régulières depuis la fin de l'année 2016, mais conteste être encore aujourd'hui en arrêt maladie. Émilie Guérel aurait dû reprendre le 15 mai dernier dit-elle. «J'ai un certificat de reprise en date du 12 mai». Apprenant son investiture pour La République en marche, elle a formulé une demande de mise en disponibilité «après en avoir discuté avec ma direction. C'était plus simple, pour l'établissement, que je ne reprenne pas une semaine seulement avant de poser les jours auxquels j'ai droit. Le collègue pouvait ainsi s'appuyer sur mon remplaçant, déjà présent pour assurer la continuité des cours.»

Voilà qui clarifie, on l'espère définitivement, la situation de la candidate à l'heure où le gouvernement Philippe planche sur le premier «gros» dossier de la présidence Macron: la moralisation de la vie publique et donc une plus grande transparence. Rappelons l'un des critères retenus par la commission d'investiture d'En Marche! pour ses candidats: la probité.

K. M.

kmichel@nicematin.fr

1. Notre édition du 12 mai dernier.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le cas d'Émilie Guérel pose la question de la réglementation en matière de campagne électorale. Un salarié peut s'absenter, sous condition, pour participer à une campagne électorale. La durée des absences varie en fonction de l'élection à laquelle le salarié est candidat. Elle est de 20 jours pour les élections législatives.

Chaque absence doit être annoncée à l'avance à l'employeur, pour une durée d'au moins une demi-journée. Le salarié doit avertir son employeur, 24 heures au moins avant le début de chaque absence, par écrit ou par oral. L'employeur ne peut pas refuser la demande d'absence du salarié, sauf si le délai de 24 heures n'est pas respecté. Le salarié peut bénéficier à sa convenance de ces journées de congé, à condition que chaque absence soit au moins d'une demi-journée entière.

Enfin, si le salarié le demande, la durée de ses absences est décomptée des congés payés, dans la limite des droits acquis à ce titre, à la date du premier tour de scrutin. Lorsqu'elles ne sont pas décomptées des congés payés, les absences ne sont pas rémunérées. Dans ce cas, elles peuvent donner lieu à récupération, en accord avec l'employeur.

La durée des absences est assimilée à une période de travail effectif pour le calcul des droits à congés payés et des droits liés à l'ancienneté.